



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No: 32  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 8 AVRIL 1981

ACCORD AVEC LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE  
RELATIF AUX OPÉRATIONS D'ENTRAÎNEMENT  
DE LA FORCE AÉRIENNE ALLEMANDE À GOOSE BAY (LABRADOR)

---

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, et le ministre de la Défense nationale, Gilles Lamontagne, ont annoncé aujourd'hui la signature d'un accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne autorisant la Force aérienne allemande à utiliser les installations de Goose Bay (Labrador) aux fins de l'entraînement au vol à basse altitude.

L'Échange de Notes constituant l'accord a été signé aujourd'hui à Bonn par Klaus Goldschlag, ambassadeur du Canada auprès de la République fédérale d'Allemagne, et Guenther van Well, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne. La signature a été l'un des faits marquants de la visite officielle qu'effectue actuellement à Bonn le ministre de la Défense nationale, Gilles Lamontagne.

L'accord démontre que le Canada est bien résolu à contribuer au maintien de la capacité de dissuasion des forces de l'OTAN. Cet accord, qui demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1983, a été conclu suite au succès de l'entraînement effectué à titre d'essai par la Force aérienne allemande à Goose Bay de juillet à octobre 1980. Aux termes de l'accord, les Allemands stationneront à Goose Bay un effectif ne dépassant pas 200 personnes et seize aéronefs, sous la supervision des Forces armées canadiennes qui veilleront au respect des règlements de sécurité canadiens.